Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250710-DELIB_2025_047-DE

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N° **2025-047**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 juillet 2025

Conseillers en exercice : 23
Présents : 13
Votants : 16

Objet : Environnement – Fourniture en gaz – Approbation du rapport d'activités annuel 2024 de GRDF

Le jeudi 10 juillet 2025 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire le lundi 30 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, M. Jean-François DARGERE, Mme Nathalie VALENTIN, M. François CLOUET, Mme Carole CARRÉ, Mme Florence PINEL, Mme Chrystelle MARY, M. Jean-Michel PINCELOUP, M. Adrien PRUNET, M. Jérémy RUBICONDO.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Catherine PETIT, M. Alain GÉRAY, Mme Joëlle POMPON, Mme Karine NOLL, M. Franck BACHIMONT, Mme Orlane LEDENT, Mme Luisa RODRIGUES, M. Antoine HAMEZ, Mme Christine ANFRIE.

ABSENTS : Mme Séverine CHAMAND.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : M. Franck BACHIMONT à M. Laurent LECLERCQ, Mme Joëlle POMPON à M. Jean-François DARGERE, Mme Karine NOLL à M. Bruno GUITTARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jérémy RUBICONDO

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250710-DELIB_2025_047-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance du compte rendu d'activités pour l'exercice 2024 de GRDF,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le rapport d'activités 2024 de GRDF ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération ;

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire, **Le Secrétaire de Séance,**

MAIRIE DE TOURY 28310

Laurent LECLERCQ **Jérémy RUBICONDO**

Acte rendu exécutoire :
- **Affiché le :** 22/07/2025
- **Transmis au représentant de l'Etat le :** 22/07/2025

Le Maire,
Laurent LECLERCQ

MAIRIE DE TOURY 28310